



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 septembre 2021
Procès-verbal

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

<u>Aubigné</u>	M. VASNIER Pascal	<u>Montreuil-le-Gast</u>	M. HENRY Lionel
<u>Feins</u>	M. FOGLE Alain		Mme OBLIN Anita
<u>Gahard</u>	Mme LAVASTRE Isabelle		M. BOUGEOT Frédéric
<u>Guipel</u>	M. ALMERAS Loïc	<u>Sens-de-Bretagne</u>	Mme BLACHE Marianne
	Mme JOUCAN Isabelle		M. LECONTE Yannick
<u>Langouët</u>	M. DUBOIS Jean-Luc		
<u>La Mezière</u>	M. GORIAUX Pascal	<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	M. RICHARD Jacques
	Mme KECHID Marine		Mme MASSON Josette
<u>Melesse</u>	M. DUMAS Patrice		M. DUMILIEU Christian
	M. MACE Alain		Mme HAMON Carole
	M. JAOUEN Claude	<u>St-Germain-sur-Ille</u>	M. LEGENDRE Bertrand
	M. MARVAUD Jean-Baptiste	<u>St-Gondran</u>	M. LARIVIERE-GILLET Yannick
	Mme LE DREAN QUENEC'H DU Sophie	<u>St-Médard-sur-Ille</u>	M. BOURNONVILLE Noël
	Mme MESTRIES Gaëlle	<u>St-Symphorien</u>	M. DESMIDT Yves
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	Mme EON-MARCHIX Ginette		

Absents excusés :

<u>Andouillé-Neuville</u>	M. ELORE Emmanuel
<u>La Mezière</u>	Mme BERNABE Valérie donne pouvoir à Mme KECHID MARINE
	M. GUERIN Patrice donne pouvoir à M. GORIAUX Pascal
	M. LESAGE Jean-Baptiste
	Mme MACE Marie-Edith donne pouvoir à Mme MESTRIES Gaëlle
	M. TAILLARD Yvon donne pouvoir à Mme EON-MARCHIX Ginette
<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	M. DEWASMES Pascal
<u>Vignoc</u>	M. HOUITTE Daniel donne pouvoir à M. GORIAUX Pascal
	Mme BLAISE Laurence donne pouvoir à M. DUBOIS Jean-Luc

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

Monsieur le Président : *Bonsoir à toutes et à tous. Ce soir, quelqu'un nous manque. Bernard LOUAPRE nous a quittés. J'ai appris à connaître Bernard après son élection de maire à Sens de Bretagne. J'ai le souvenir de quelqu'un de très attachant, très gentil. Volontaire dans cette délégation de conseiller communautaire. Très courageux face à la maladie qui l'a emporté. En votre nom à tous. Permettez de transmettre toutes nos pensées à son épouse, à ses enfants, à ses*

petits enfants. Toutes nos pensées également à nos collègues élus à Sens de Bretagne. Marianne, Yannick. Pour sa mémoire, je vous propose de nous lever et respecter une minute de silence.

« Minute de silence »

Emmanuel ELORE, vous l'avez tous appris par la presse a fait le choix de se retirer de ses fonctions de maire tout en ayant exprimé le souhait de rester conseiller municipal.

A Andouillé-Neuville et à Sens de Bretagne, des élections complémentaires ou partielles ou complètes doivent être organisées, décidées par le préfet, pour permettre la réélection de maire.

Dans l'intervalle, le préfet désignera un maire par intérim par commune. Nous attendons des précisions pour pouvoir procéder à l'élection d'un vice-président et d'un 15ème conseiller délégué au bureau de la Communauté de communes, qui sont donc vacants. Nous procéderons à ceci au prochain Conseil communautaire.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2021 à l'unanimité.

1. Valcobreizh - Rapport d'activités 2020

Monsieur le Président : *Monsieur Renaud SALAUN, Président du SMICTOM, nous fait le plaisir d'être présent et de pouvoir présenter de manière synthétique les éléments essentiels du rapport d'activité qui était joint à la note de synthèse.*

Monsieur Ronan SALAUN : *Merci Claude. Je vais essayer de faire vite et efficace. Juste un rappel 2021, année un peu particulière pour le SMICTOM puisqu'en 2020, c'est la création du SMICTOM ValcoBreizh suite à la fusion du SMICTOM d'Ille-et-Rance et du SMICTOM des forêts. Année particulière également parce que il y a eu 2 installations du comité syndical : une à la création (en janvier), et une suite aux élections municipales (juin). Évidemment, il y a eu la crise COVID pendant cette période, donc je tiens quand même, mais comme toujours dans ces cas-là, à remercier l'ensemble des agents du SMICTOM ValcoBreizh, qui ont assuré leurs missions de service public sans discontinuité, sans qu'il y ait de difficultés sur ces périodes un peu compliquées et donc un grand merci aux agents pour avoir géré ça.*

Donc, le SMICTOM ValcoBreizh, est opérant sur 52 communes, représentant à peu près 90 000 habitants. Il est compétent sur la gestion des ordures ménagères, des déchets recyclables et des déchetteries.

Le territoire est un territoire avec une croissance démographique relativement importante puisqu'on est sur une croissance démographique de plus de 1% sur l'année 2020. Dans le rapport, vous avez la carte du territoire, la liste des communes, la liste des délégués, des délibérations de 2020 et la constitution du Bureau syndical. Je rappellerai juste qu'il y a eu un premier bureau qui a été élu. Je tiens donc à remercier ici, Madame Dumas, Monsieur Buzer et Monsieur Roger, qui faisait partie du du SMICTOM d'Ille et rance ou du SMICTOM des Forêts et qui avait été membres du Bureau du premier SMICTOM ValcoBreizh. Le Bureau se réunit environ tous les 15 jours et 5 commissions en parallèle permettent de faire fonctionner la collectivité. Le SMICTOM, c'est 78 agents en permanence, plus quelques contractuels pour assurer les remplacements. Sur les indicateurs techniques, un rappel parce qu'il faut l'avoir en tête : le SMICTOM, c'est 350 000 km par an.

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue en bac roulant une fois par semaine, la collecte du tri sélectif s'effectue en sacs jaunes une à 2 fois par semaine selon le territoire en porte-à-porte. Je parle là de ce qui se passait en 2020, les choses ont un peu évolué à ce niveau-là et malgré la crise sanitaire, le SMICTOM a maintenu ses services dans la totalité de l'année 2020 sur la collecte des ordures ménagères, donc une fois collectées, les ordures ménagères sont incinérées pour produire de l'énergie, de l'électricité au sein de l'unité de valorisation énergétique de Taden au sein du SMPRB dont le SMICTOM est membre.

Concernant l'évolution des quantités d'ordures ménagères, on est plutôt vertueux sur nos territoires puisque même avec l'année 2020 qui a été un peu compliquée avec plus de présence à la maison et donc une augmentation des déchets ménagers, on est à moins de 150 kilos par an et par habitant. La moyenne nationale est de 255 kilos par an et par habitant.

Concernant sur les déchets recyclables, c'est Kerval le prestataire qui assurait le tri des emballages, la mise en balles et la gestion vers les exutoires. Paradoxalement, nous avons un bon ratio de tri sélectif avec 40 kilos d'ordures de tri sélectif par an et par habitant. C'est plutôt vertueux quand on le compare évidemment au faible volume d'ordures ménagères, donc on est sur un territoire où les gens trient bien mais aussi des habitudes de consommation qui sont plutôt vertueuses avec assez peu d'emballages.

Sur les collectes en apport volontaire, que ce soit le verre, le papier, les journaux, on s'inscrit dans des moyennes nationales. Le verre : 42 kg, on pourrait l'augmenter probablement. Le papier à près de 9 kg. Et les journaux à près d'1 kg. Ce sont des choses sur lesquelles on travaille en permanence pour améliorer.

L'évolution et la répartition du recyclage des matériaux : on a une augmentation permanente du recyclage, notamment sur les matières qui sont les plus valorisables et qui permettent d'avoir une amélioration des finances du SMICTOM par la revente (quand on a des prix de revente).

On a des erreurs de tri, ce qui est normal dans les sacs jaunes ou dans le bac jaune. Aujourd'hui, c'est à peu près 20% des tonnages qui arrivent en centre de tri qui sont renvoyés après à l'incinération. La moyenne nationale est à près de

25% et c'est lié à l'incapacité du centre de tri à les trier, notamment des petits objets ou des choses en mélanges qui sont difficiles à traiter. Donc, on est plus bas que la moyenne nationale avec 20%, c'est plutôt valorisant.

La collecte en déchetterie : le SMICTOM ValcoBreizh, c'est 7 déchetteries, près de 250 kilos par an et par habitant qui sont collectés dans les déchetteries. C'est important, c'est même très important. Là, on est plutôt moins vertueux que les moyennes nationales, mais c'est aussi la marque que les habitants du territoire veulent faire l'effort de venir en déchetterie, pour trier, pour donner une 2e vie, donner une capacité de réemploi, de valorisation de ce qu'ils y amènent. Et le SMICTOM ValcoBreizh travaille pour justement diversifier les flux et permettre une meilleure valorisation de ce qui arrive en déchetterie à un coût le plus raisonnable pour la collectivité. On accompagne ça, il y a notamment des choses qui seront présentées au prochain comité syndical, en lien avec la prévention qui est le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés et sur lequel nous espérons pouvoir nous appuyer pour baisser ces volumes.

Nous avons près de 5 kg de textile, linge et chaussures, c'est traité par un prestataire de l'ESS qui s'appelle le relais. Je passe sur l'accès aux non ménagers et les tarifs qui sont votés tous les ans. Je passe également sur les résultats en tonne de toutes les matières qui arrivent en déchetteries et les totaux généraux. La répartition des modes de traitement en déchetterie : plus de 70% de valorisation des déchets, 30% de valorisation matière, on va donner une 2e vie à la matière, notamment au bois, aux cartons, aux métaux. Une valorisation énergétique à hauteur d'un peu plus de 10%, 12%, c'est ce qui va être incinéré et produire de l'électricité. De l'amendement organique (compost), ce sont tous les déchets verts qui sont apportés en déchetterie qui ont un retour au sol plutôt vertueux. L'enfouissement : 26%, ce sont des gravats pour lesquels nous n'avons pas encore trouvé de filière adaptée, même si nous avons des filières gravats spécifiques. Et puis l'élimination spécifique : ce sont les déchets dangereux. Les gravats, c'est 430 tonnes qui ont été traitées en 2020 au SMICTOM avec une capacité, en partenariat l'entreprise Sotrav, de recycler ces gravats. Les déchets d'équipements électriques et électroniques, c'est près de 160 000 objets qui ont été déposés en déchetterie l'année dernière, pour une population d'un peu moins de 100 000 habitants. Je vous laisse faire le calcul, de combien chacun jette par an d'objets électriques dans nos déchetteries.

La prévention est un axe majeur au sein du SMICTOM avec 1 PLPDMA (plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés). Le diagnostic a été élaboré en 2020 et il a été voté tout début 2021. Le plan d'action va être présenté au prochain comité syndical. Nous avons dans ce cadre-là, des ventes de composteurs, 44 140 composteurs ont été vendus sur l'année 2020 au cours de 21 ventes. Malgré les effets du confinement, nous avons réussi à maintenir ces opérations là, et le prêt de broyeurs à végétaux. Il y a une réflexion en cours sur l'avenir de ces éléments là. Des propositions seront faites assez rapidement auprès du comité syndical et évidemment en lien avec les communes et les EPCI. Nous avons eu des collectes de papier et de journaux de façon spécifique, donc 90 colonnes d'apport volontaire pour le papier sur le territoire, 780 tonnes de papier collectées, 40 tonnes de journaux collectées, les journaux sont collectés spécifiquement par les associations parents d'élèves et là aussi des évolutions pourraient venir dans les semaines qui viennent pour permettre un meilleur captage des journaux sur le territoire puisqu'on a une capacité à le valoriser de façon beaucoup plus importante : ça devient de la ouate de cellulose en partenariat avec une entreprise bretonne avec laquelle nous avons contractualisé.

34 tonnes de papier bureautique ont été collectées en 2020, je pense que toutes les collectivités représentées ici participent à cette opération là puisque nous avons mis en place une prestation gratuite de collecte, nous nous rémunérons sur la vente du papier.

Des actions de sensibilisation avec les repair cafés, des outils de communication sur notre site Internet, les rapports d'activités, et cetera, et cetera. Ils sont nombreux.

Les indicateurs environnementaux : les recettes de la valorisation c'est 86% de ce qui est collecté par le SMICTOM donc que ce soit les ordures ménagères, le tri sélectif ou ce qui est apporté en déchetterie avec une valorisation matière autour de 30%, une valorisation énergétique à près de 40%, des amendements organiques à près de 20 %. Malheureusement encore un peu d'enfouissement (13,5 %), élimination spécifique pour les déchets dangereux pour 0,5%.

Bilan matière : c'est 45 000 tonnes qui sont collectées par le SMICTOM, 50 % des tonnages arrivent en déchetteries, 30 % des tonnages arrivent des ordures ménagères et 20% de la collecte sélective. C'est un ratio qu'il faut essayer de maintenir même, si il faudra essayer de baisser les volumes d'ordures ménagères parce que ça représente 30% c'est là où les coûts sont les plus importants.

Les résultats du tri sélectif : je vous laisserai regarder tout ce que nous avons pu faire avec les matières que nous avons récupérées et je vais passer aux indicateurs financiers.

Le compte administratif 2020 du SMICTOM c'est 8 900 000 € de dépenses et 9 300 000 de recettes (redevances et aides des éco-organismes). Le compte administratif en investissement, c'est 4 268 000 € de dépenses en 2020 et 9 000 000 € de recettes.

Il y a un déséquilibre. L'emprunt pluriannuel a été fait en 2020, donc il est légitime que nous ayons là un écart énorme de près de 5 000 000 €. Nous avons contractualisé un emprunt en mars 2020 pour permettre le financement des déchetteries qui sont renouvelées actuellement sur le territoire du SMICTOM.

Pour mémoire, 3 sont livrées d'ores et déjà : Tinténiac, Liffré et Combourg. Les travaux sont engagés sur Saint-Aubin-d'Aubigné pour refaire la déchetterie et faire un centre de transfert et le garage pour les camions qui ont un départ de là-bas et des logements sociaux pour les agents.

Ensuite viendra Melesse, il y a encore une incertitude sur la localisation, mais c'est en cours et c'est dans notre PPI. Il y aura ensuite celle de la Bouexière et enfin celle de Montreuil-sur-Ile et à ma gauche la vice-présidente en charge des grands travaux et des déchetteries au SMICTOM sera là pour me rappeler à l'ordre si jamais on prenait du retard sur ce

projet-là puisque on s'est engagé l'un comme l'autre à dire que Montreuil-sur-Ille (c'est sa commune) sera en projet avant la fin du mandat, ou fini ou au moins les études et les travaux commencés.

Donc un excédent brut d'exploitation qui, sur la courbe pourrait inquiéter puisqu'on passe de 1 500 000 € en 2018, (sur 2 collectivités, donc c'est un peu un bricolage des services pour avoir ces éléments-là) à 1 000 000 € en 2020. Je rassure, tout le monde. 1 000 000 € d'excédent brut d'exploitation sur un budget d'un peu moins de 10 000 000, on est sur des ratios tout à fait cohérents. Il y a pas de souci de ce côté-là notre PPI est financé, les projections sont faites.

La dette augmente puisque nous avons contracté un emprunt 8 300 000 € en 2020, donc il y a un petit saut mais là aussi pas de problème en termes de financement.

Le coût net des prestations de collecte et d'élimination : juste ce chiffre de 69,51€ qui est encore en baisse en 2021. 69,51€ en 2020, c'est le coût moyen de tous les services du SMICTOM, rapporté au nombre d'habitants.

Ne vous basez pas là-dessus pour imaginer ce que pourraient être les redevances parce que il y a des disparités énormes parce que quand vous êtes 5 dans un même foyer, le coût de collecte par exemple, il n'est pas 5 fois le coup du camion qui passe. Il y a quelques éléments, quelques artefacts, qu'il faut bien avoir en tête. Ce chiffre-là est un des plus vertueux au niveau national.

Je passe les redevances, les tarifs et le fonctionnement, que ce soit ancien SMICTOM des Forêts ou SMICTOM d'Ille-et-Rance, puisque ça n'a plus d'usage aujourd'hui, les redevances des ménages ont convergé en décembre 2020 et donc pour 2021 tout le monde est sur les mêmes bases de redevances.

Nous avons passé des marchés publics, c'est assez classique. Nous avons en 2020 des perspectives : la construction d'un pôle technique à Saint-Aubin-d'Aubigné. Le permis de construire est déposé et les travaux devraient commencer tout début 2022. Ça aurait pu commencer plus tôt mais on est dans un site archéologique, donc il y a un peu de délai. Les travaux d'extension du siège sont finis. Et les travaux des déchetteries qui commencent ou se poursuivent.

La convergence des services et des fonctionnements pour les ménagers a été mise en place dès décembre 2020 puisque nous avons voté cette convergence des services et des redevances et on avait annoncé à l'époque une convergence des redevances et des services pour les non ménagers pour l'année 2022. Le Bureau qui s'est réuni le lundi a proposé de surseoir au moins d'un an pour cette convergence des non ménagers, donc nous aurons toujours une différence entre les non ménagers (entreprises, collectivités) entre l'ex SMICTOM d'Ille-et-Rance et l'ex SMICTOM des Forêts parce que les aléas financiers qui sont derrière sont trop importants pour l'instant et non mesurés. Donc on a besoin de consolider nos données avant d'avancer sur ce sujet-là.

Voilà, j'espère n'avoir rien oublié, mais je sais que j'ai 2 vice-présidents ici qui peuvent vérifier, contrôler et me reprendre si j'avais fait des oublis.

Monsieur le Président : *Merci beaucoup. Y'a-t-il des questions ?*

Monsieur Jacques RICHARD : *Oui, j'ai 2 questions. On devrait faire des économies avec les 350 000 km qui sont faits annuellement avec le passage du camion de ramassage une semaine sur 2 ?*

Monsieur Ronan SALAUN : *Ça fait partie des éléments qui ont été pris en compte dans les calculs. Alors, il ne faut pas imaginer que ça divise beaucoup, mais ça diminue de façon importante parce que les tournées sont plus longues et réorganisées. Mais effectivement, il y a à peu près 60 000 € économie liées au passage de la collecte du tri sélectif de toutes les semaines à tous les 15 jours sur l'ex-territoire du SMICTOM des Forêts. Il y a une économie qui a été intégrée dans les modalités de calcul.*

Monsieur Jacques RICHARD : *Ma 2ème interrogation est relative à la mise en place, pour remplacer les sacs jaunes de containers. Les professionnels du centre ville ne possède pas toujours à ce jour de container. Peut-on leur amener une réponse ?*

Monsieur Ronan SALAUN : *Tout à fait là. La réponse, avait été faite en décembre auprès des délégués du SMICTOM puisqu'on avait dit que l'année 2021 est une année où nous faisons la convergence des services et des redevances pour les particuliers et que nous nous préoccupions des professionnels non ménagers en 2022, je le dis tout de suite, on va probablement reporter cela. Par contre, la distribution ou la mise à disposition des bacs jaunes va pouvoir se faire. On attend le mois d'octobre et la fin de la distribution pour les particuliers, pour lesquels il y a encore quelques aléas. Je le rappelle, nous avons fait la distribution des bacs jaunes pour les ménages entre avril et juillet de cette année. Tous les bacs ont été distribués : 35 000 bacs, il y a quelques ratés, on en est conscients, il y a des oublis, il y a des distributions de bacs individuels, là où il fallait des bacs collectifs ou inversement, donc il y a quelques erreurs. Elles ont été corrigées pour une part en juillet et depuis mi-juillet, toutes les communes, tous les délégués ont reçu le message (on l'a rappelé 2 fois de mémoire) pour indiquer que tous les habitants du territoire pour lesquels il y avait eu un raté doivent le signaler auprès du SMICTOM via les communes ou directement auprès du SMICTOM, pour que nous puissions corriger les choses. Le prestataire revient à partir du 15 septembre pour faire cette prestation là pendant 15 jours pour la grande masse et ensuite s'il y avait encore des aléas pour les ménages, on le fera. Et une fois que ça c'est fait, on va attaquer la distribution des bacs jaunes pour les professionnels.*

Monsieur le Président : *Merci d'autres questions ?*

Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD : *Merci pour tous les chiffres que vous nous avez donné et qui effectivement sont très encourageants sur les taux, en particulier de recyclage. Une question sur le rythme depuis que vous avez mis en place les bacs jaunes et vous l'avez souligné avec beaucoup d'efficacité. On a eu quelques remarques sur le fait que finalement, entre ce que les uns ou les autres compostent, ce que les uns ou les autres recyclent ou ce que les uns ou les autres déposent à la déchetterie, le rythme de ramassage des bacs jaunes apparaît peut être insuffisant alors même que le rythme de ramassage du bac bleu ou gris je sais pas comment vous l'appelez peut apparaître très suffisant. Est ce qu'on peut imaginer qu'à terme on ait un ramassage des bacs jaunes toutes les semaines et un ramassage des bacs bleus une fois tous les 15 jours puisque des volumes sont plus importants d'un côté que de l'autre ?*

Monsieur Ronan SALAUN : *La réponse est à la fois oui et non. La première réponse que je vais faire, elle est réglementaire.*

On est sur des ordures ménagères, le bac noir ou le bac bleu c'est ce qu'on appelle les ordures ménagères, ce sont les déchets putrescibles avec des odeurs, avec des problématiques. Donc il y a une réglementation qui est très pointilleuse là-dessus.

La répurgation, ça s'appelle comme ça, doit avoir lieu au moins une fois par semaine. Là, on doit proposer aux habitants de pouvoir évacuer leurs déchets au moins une fois par semaine, donc ça, c'est la réglementation.

Certains territoires, ils ne sont pas si nombreux que ça, mais certains territoires en France, ont demandé une dérogation préfectorale et ça passe par là pour pouvoir passer en collecte tous les 15 jours sur les ordures ménagères.

C'est pas quelque chose sur lequel on ferme la porte, mais ce n'est pas prêt, notamment parce que les territoires ne sont pas encore cohérents en terme de fonctionnement. Je rappelle que côté ex SMICTOM des Forêts, on avait fait prendre l'habitude aux habitants depuis 2015 de présenter leur bac le moins souvent possible à la collecte puisqu'il y avait une ristourne qui était symbolique, mais qui a bien fonctionné puisque aujourd'hui le taux de présentation des bacs est à peu près de 30 à 35 %. Donc oui, on pourrait effectivement organiser une collecte tous les 15 jours sur les ordures, avec quelques problèmes ponctuels qu'il va falloir traiter. Mais effectivement, ça fait partie des réflexions. À l'inverse, côté ouest donc, l'ex SMICTOM d'Ille et Rance. Le principe, et cela a été vertueux, pour diminuer le volume d'ordures ménagères c'était moins votre poubelle est grande, moins vous payez et donc les habitants ont des petites poubelles.

On a changé les habitudes, on a changé la grille tarifaire en passant l'essentiel des foyers sur une redevance sur la constitution du ménage. Mais les habitudes sont là, elles sont tenaces. Il va falloir prendre du temps pour leur faire comprendre qu'on a tous intérêt à ce qu'il n'y ait pas des taux de présentation de tous les bacs aujourd'hui sur l'ex SMICTOM d'Ille et Rance. Actuellement sur cette partie, on a 90% des bacs qui sont présentées toutes les semaines.

Donc, pour l'instant, la capacité à passer une collecte tous les 15 jours, elle est pas là, mais c'est en réflexion.

Et le côté inversion des collectes en disant « on pourrait passer toutes les semaines sur le sac jaune », je n'y suis vraiment pas favorable. D'abord parce que ça augmente les coûts et ensuite parce que on le voit aujourd'hui, ça ne pose pas de problème majeur. Il y a quelques éléments ou ça peut poser des problèmes mais il y a peut être une réflexion de fond à se poser sur la consommation ménage-là parce que quand on met 240 L d'emballage dans son bac jaune tous les 15 jours. Il y a des choses à améliorer et là on va avoir une démarche un peu volontariste en disant « non, on n'ira pas sur une collecte toutes les semaines sur les bacs jaunes » ou alors il faudrait vraiment qu'il y a un changement de fonctionnement et qu'on en retrouve partout. Mais ça veut dire que nos habitants seraient beaucoup moins vertueux qu'ils ne le sont aujourd'hui. On est sur des volumes qui sont plutôt faibles, il y a une bonne acceptation des choses, continuons. Par contre, on doit réfléchir pas aujourd'hui mais à moyen ou à long terme, à pouvoir avoir une collecte tous les 15 jours des bacs noirs. Je n'ai pas la réponse aujourd'hui, réglementairement, techniquement etc, mais c'est effectivement un axe sur lequel on va se projeter. En amont, on se pose des questions sur comment on fait quand on a des problématiques techniques (« je pars en vacances. La collecte a lieu demain je vais pas garder un bac d'ordures ménagères pendant 15 jours chez moi et mes voisins vont me haïr et vont demander ou au maire ou au président du SMICTOM de corriger le tir »). Il doit y avoir des solutions d'exutoire en proximité. Il doit y avoir des solutions pour des gros producteurs qui sont indépendants de leur volonté : par exemple la famille avec 3 enfants en bas âge et des couches régulières, 15 jours, ça tient pas. Il y a des réflexions à mener. Il y a de l'accompagnement, il y a des changements de comportement à faire mais effectivement, sur du moyen ou du long terme la réflexion est en cours.

Madame Isabelle LAVASTRE : *A propos des broyeurs de végétaux, les particuliers peuvent les emprunter par l'intermédiaire des associations. Par contre, les communes, ne peuvent pas les emprunter. Est ce qu'il va y avoir une évolution ? On est obligé d'aller dans des sociétés privées.*

Monsieur Ronan SALAUN : *Alors il y a des solutions, des choses ont été proposées au Bureau, on en a discuté lundi. Nous avons aujourd'hui sur le territoire 2 broyeurs de grosse capacité appelle des Bugnot (c'est la marque). Ils ont été achetés par le territoire du SMICTOM d'Ille et Rance, ils étaient mis à disposition des communes. La proposition que le Bureau va faire au comité syndical, c'est qu'il y en ait un qui soit localisé à Tinténiac, l'autre qui soit localisé à Saint-Aubin-d'Aubigné dans nos locaux, et que les communes ou les communautés de communes puissent s'inscrire pour pouvoir les réserver. Il va y avoir quelques contraintes, notamment de l'entretien, ça doit s'organiser. Et il y a des réglementations. On va essayer de faire ça, je ne garantis rien. L'ex-SMICTOM des Forêts avait cofinancé, sur un programme de l'ADEME, des broyeurs à destination des communes. À l'époque, les communes étaient membres du SMICTOM. Certaines communes en avait bénéficié et je peux suggérer aux communes qui sont dépositaires de ces broyeurs et qu'elles n'en ont pas un usage permanent qu'elles puissent aussi peut être les mettre à disposition des*

communes, c'est de la mutualisation. La gestion des déchets verts par les communes c'est du non ménagers, ce n'est pas aux habitants du territoire de payer une redevance plus importante. Ces redevances là doivent être maîtrisées donc on a cette petite interrogation là mais on va trouver une solution au moins transitoire, et j'invite toutes les communes à gérer leurs déchets verts et d'éviter de les apporter en déchetterie parce que il y a un coût derrière.

Madame Marine KECHID : *Nous, on vient de se se couper un bras pour acheter un broyeur de végétaux. Je pense qu'on serait prêt à le louer pour le rentabiliser. Si le SMICTOM avait pu nous accompagner dans cette démarche-là suite à la fermeture de la déchetterie verte, ça aurait évité de gréver le budget de la commune. Mais on est content de savoir que vous êtes prêt à financer pour les petites communes, peut être des broyeurs. En tout cas nous on est prêt à mettre en location le notre.*

Monsieur Ronan SALAUN : *Non, c'est pas ce que j'ai dit. Je n'ai absolument pas dit qu'on était prêt à financer, ça ne peut pas se faire, ce serait juste irrespectueux par rapport à nos habitants. Il n'appartient pas aux habitants de toutes les communes, c'est 52 communes de financer des équipements qui sont liés à une commune ou un groupement de communes. Par contre, on invite les communes à effectivement acheter des broyeurs, peut être allez les acheter en commun. La mutualisation a des intérêts pour tout le monde. Il faut savoir que le broyeur, il sert aux habitants puisque tous les ans, on fait une opération de broyage de sapins par exemple. Et ce genre de démarche va être accentuée à l'avenir. C'est très bien et c'est très vertueux. On vous en remercie.*

Monsieur le Président : *Merci y a t-il d'autres questions ou demandes de précision ?
Ronan, merci de ta participation pour la présentation de ce rapport d'activité et des réponses apportées aux questions.*

Monsieur Ronan SALAUN : *C'est un plaisir. Merci de me avoir convié et je vous souhaite un bon débat pour ce conseil communautaire. Je suis disponible pour revenir si il y avait d'autres questions.
Il y a une réunion avec les présidents des EPCI et les maires qui est prévu dans les semaines qui viennent ou dans les jours qui viennent pour avoir les éléments de stratégie dans lequel le SMICTOM s'inscrit pour les années à venir.*

Monsieur le Président : *Très bien, merci. Nous prenons acte de cette présentation et prise de connaissance du rapport d'activité 2020 du SMICTOM ValcoBreizh.*

2. Approbation du Projet de territoire 2021-2026 - " Un territoire durable à vivre pour tous "

Monsieur le Président : *Rappelez-vous le 8 juin 2021, le Conseil communautaire avait arrêté le document projet de notre projet de territoire qui a été soumis pour avis à l'ensemble des communes membres.*

Les 19 communes ont exprimé 19 avis favorables, 6 communes ont assorti leur avis favorable de remarques d'observation :

Andouillé-Neuville, Feins, Mouazé, Saint-Aubin-d'Aubigné, Saint-Symphorien, Saint-Gondran.

Toutes les remarques n'impliquent pas de modification du document.

Après avoir travaillé en réunion de bureau et de Conférence des maires, chaque maire des 6 communes ont reçu un avis précis de la prise en compte de leurs remarques.

Donc, de manière générale, les remarques portant sur le suivi et la garantie de mise en œuvre du projet avec une répartition géographique équilibrée de l'aménagement du territoire, sont prises en compte et le seront dans la poursuite du travail sur les projets, les programmes d'aménagement du territoire que ce soit en mobilité, en habitat, au PCAET, au PLUI.

Concernant les thématiques suivantes : les projets éoliens, le commerce de proximité, les zones de développement économique, la mobilité, la santé et les seniors, ces points ont également été soulignés dans les avis.

Les modifications apportées au document par rapport au document arrêté au mois de juin portent donc sur chaque chapitre, vous avez vu apparaître des indicateurs de suivi que je reprendrai en terme d'animation dans l'édito et une modification d'une action afin de prendre en compte les remarques concernant les projets éoliens

C'est le conseil municipal de Feins qui a souhaité que dans la rédaction du projet de territoire, il soit bien spécifié notre encouragement à tous les projets de production d'énergie renouvelable en éolien, sur la Communauté de communes, donc l'action qui était mentionnée a été complétée tel que figurant à la note de synthèse et que je vais relire :

« Initier et accompagner des projets de grands tes moyens en encourageant les projets citoyens et la bonne prise en compte des enjeux de concertation et d'études d'impact en amont du projet, en prenant en compte l'instruction du gouvernement du 26 mai 2021 relative à la planification territoriale et l'instruction des projets éoliens »

Voilà ce qui a été rajouté de manière explicite dans le texte complété par ce que je mentionnais et les indicateurs de suivi au niveau de chacun des chapitres, pour chacun des enjeux.

Avez-vous des questionnements ou des demandes de précisions ?

Bien. Je soumetts donc au Conseil communautaire la validation de cette version finale ainsi corrigée du projet de territoire 2021 2026.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

2 Abstentions : Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD et Madame Carole HAMON

Unanimité

3. Rapport d'activité 2020 du Val d'Ille Aubigné, proposition de d'approbation

Monsieur le Président : *Le rapport d'activité reprend les éléments essentiels de l'activité 2020. Rappelons les éléments, budget, exécution budgétaire. Rappelons que le PLUI a été approuvé au mois de février 2020. Le plan climat Air Énergie territorial a également été approuvé le 25 février 2020. Le choix a été fait avec Alain FOUGLÉ et le service communication de faire une présentation différente des versions des années précédentes en faisant une présentation beaucoup plus synthétique en mettant en avant des chiffres clés des actions réalisées sur l'année 2020 présenté par chapitre.*

Vous avez pu en prendre connaissance, avez-vous des demandes de précisions ?

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

1 Abstention : Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD.

Unanimité

Monsieur le Président : *Le rapport va donc être transmis à toutes les communes pour que chaque maire en fasse la présentation en conseil municipal. En tant que de besoin, je suis disponible pour venir présenter le rapport à vos conseillers et conseillères. ,*

4. Syndicat mixte du SCOT du Pays de Rennes - Remplacement suite à démission

Monsieur le Président : *Madame Jeannine Baudrier, élu de la commune de Langouët, a démissionné de son mandat de déléguée suppléante au comité syndical du SCOT du Pays de Rennes, il convient de la remplacer. Sur proposition de la commune de Langouët je propose de désigner Monsieur Jean-Luc Dubois, maire de la commune de Langouët, pour être délégué suppléant au syndicat mixte du SCOT du Pays de Rennes.*

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

5. Mégalis Bretagne - Rapport d'activités 2020

Monsieur le Président : *Vous avez trouvé en pièce jointe à la note de synthèse, le rapport d'activité 2020 du syndicat Megalis Bretagne, syndicat mixte de coopération territoriale de la région Bretagne.*

La présentation rappelle les délégués des différents EPCI, rappelle le budget et rappelle également les équipes projets qui sont mobilisées.

En service numériques, nous bénéficions tous du bouquet de services numériques qui ont pu être renouvelés pour une durée de 5 ans.

Je ne rentre pas dans les détails des services numériques. Mégalis développe également des projets coopératifs, dont l'instruction du droit des sols dont nous sommes également utilisateurs, le service de ligne de covoiturage et les données orthophotographiques.

Et enfin, dernière partie, le rappel du chantier titanesque, si je reprends les termes du document, du déploiement de la fibre optique pour tendre vers une Bretagne très haut débit, les objectifs étant toujours fixés à 2026.

Souhaitez vous faire des remarques sur ce rapport d'activité 2020 ?

Bien, je note que le Conseil Communautaire a pris acte de la communication de ce rapport d'activité 2020 du syndicat mixte Mégalis Bretagne.

6. Plan Bio - Labellisation en Projet Alimentaire Territorial

Monsieur Frédéric BOUGEOT : *Lors du précédent mandat avait été décidé de mettre en place un plan bio territorial. Donc dès 2019, le plan bio a été lancé avec la phase 1 qui consistait en un diagnostic du potentiel de développement en agriculture biologique sur le territoire, en partenariat bien sûr avec certains partenaires comme la chambre régionale d'agriculture ou Agrobio 35.*

Ce plan consistait d'abord à ce diagnostic qui a été validé fin 2020. Vous avez en annexe le diagnostic complet. L'étape suivante était la phase 2 avec le volet opérationnel et la mise en place d'un plan d'action. En mars 2021, l'État, via la DRAAF, nous a encouragé à passer notre plan bio en PAT (projet alimentaire territorial), avec une labellisation c'est à dire que c'est une reconnaissance de l'Etat de ce projet.

L'intérêt de cette évolution est de pouvoir bénéficier du plan de relance et notamment de la mesure 13B qui permet un financement important pour nos actions futures.

Donc, au premier semestre 2021 avec les équipes de de la Communauté de communes, nous avons élaboré le plan d'action avec les équipes mais aussi avec les partenaires.

En avril, nous avons pris en compte aussi les éléments apportés par le Conseil de développement qui avait travaillé sur le sujet, notamment dans le cadre du projet de territoire.

En juin, nous avons fait une présentation à la Commission Agriculture/Alimentation du plan d'action et noter leurs remarques.

Et en juillet dernier, nous avons fait la présentation de ce plan d'actions au Bureau communautaire.

Au vu de ces éléments et en parallèle de la demande de subvention qui a été faite au titre de la mesure 13B du plan de relance, il vous est aujourd'hui proposé de solliciter une reconnaissance niveau 2 du PAT pour le Val d'Ille-Aubigné. Cela permettra de labelliser notre projet alimentaire territorial et de le labelliser pour une durée de 5 ans et de mettre en place des actions opérationnelles, étant précisé que l'ensemble des travaux à réaliser dans le cadre de la phase 1 du plan bio territorial constitue bien sûr le socle de réflexion et d'élaboration de ce plan.

Je rajouterai aussi que c'est un moment intéressant pour faire cela puisque nous avons pris la compétence alimentation et donc ce PAT, c'est un renforcement de notre plan bio en quelque sorte, avec un volet important axé sur l'alimentation.

Monsieur le Président : *Merci. Avez-vous des questions ?*

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Monsieur Frédéric BOUGEOT : *Je remercie les agents de la Communauté de communes qui ont fait ce travail en un temps record, c'était un gros gros boulot. Puisque vous avez validé cette sollicitation, le dossier, va être passé en commission le 17 septembre, mais on aura la réponse normalement fin septembre, début octobre.*

7. Terres de sources - Prise de participation dans la SCIC.

Monsieur Frédéric BOUGEOT : *Terres de sources est un label qui a été impulsé par le syndicat d'eau CEBR, construit par des agriculteurs, des associations de consommateurs et d'environnement et des collectivités.*

C'est une démarche qui vise à la réduction de l'impact sur l'eau et sur l'environnement des systèmes de production agricole, mais aussi à la juste rémunération des producteurs et l'accessibilité sociale des produits locaux de qualité.

Dans le cadre de ce label, il est envisagé de créer à partir d'octobre 2021, donc très prochainement une société coopérative d'intérêt collectif, donc une SCIC qui s'appellera donc Terres de sources.

Le principal objectif sera de développer la commercialisation des produits issus des exploitations agricoles, qui seront donc labellisés pour pouvoir proposer leurs produits à la vente.

La SCIC ayant entre autres pour mission l'accompagnement, la certification des produits... Mais également le développement et l'organisation de l'offre de produits, proposer des produits, notamment dans la restauration collective, qui seront adaptés à la demande et aussi la gestion bien sûr du label carte de source avec son cahier des charges bien sûr.

L'intérêt pour le Val d'Aubigné d'adhérer à Terres de sources, c'est le portage politique sur le territoire, la participation active au projet collectif de gestion du bien commun de l'eau, un moyen de concrétisation des différentes politiques publiques sur l'eau, l'environnement avec le PCAET, notamment l'agriculture, l'alimentation durable. Ça rejoint notre PAT. Et d'ailleurs, dans notre PAT, Terres de sources est clairement identifié.

Ça permettra aussi la démonstration auprès des agriculteurs, des entreprises et des habitants du territoire, de l'engagement de la collectivité dans la transition alimentaire, agroécologique et alimentaire.

Ça sera la garantie d'avoir aussi un collègue pouvant jouer un rôle de médiateur entre le collège d'associations représentant de consommateurs et celui des producteurs. L'accès aussi, en toute transparence, aux informations techniques et financières de la SCIC.

Les modalités d'entrée et de sortie et les risques financiers sont assez limités. L'entrée de la collectivité dans la SCIC se fait via une prise de participation au capital à hauteur de 600,00€. Ça représente 12 parts sociales de 50,00€.

Et comme tout associé, la collectivité peut sortir librement de la société dont le capital est variable bien sûr après délibération de l'organe dirigeant.

Le capital social sera remboursé au plus à la valeur nominale en cas de sortie, la responsabilité de la collectivité est limitée.

Monsieur le Président : *Merci Frédéric. Avez-vous des questions ou des demandes de précisions ?*

Je propose que Frédéric Bougeot soit désigné en tant que représentant de la Communauté de communes au sein de Terre de source. D'autres candidats ?

Bien donc je propose au Conseil communautaire d'une part d'approuver le principe d'entrée de La Communauté de communes Val d'Ille Aubigné, dans la SCIC Terres de sources et de la prise de participation à hauteur de 600€ et de désigner Frédéric Bougeot, en tant que représentant élu mandataire de la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné pour siéger aux instances de la SCIC Terres de sources.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

8. Budget Principal 2021 - Décision Modificative n°8

Monsieur le Président : *C'est une décision modificative pour nous permettre d'assurer les dépenses des 600€ de prise de parts sociales à la SCIC dont on vient de parler. Les montants correspondants étant pris sur la partie dépenses imprévues en investissement. Tout simplement.*

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

9. Budget Principal 2021 - Décision Modificative n°7

Monsieur le Président : *Cette DM porte sur la prise de 2500€ de dépenses imprévues vers le chapitre adéquat pour permettre l'acquisition de literie pour les besoins de fonctionnement du multi-accueil les Pitchounes. Achat qui n'avait pas été prévu au moment de la préparation du budget.*

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

10. Ligne de Trésorerie - Renouvellement du contrat annuel 2021-2022

Monsieur le Président : *Tous les ans nous signons un contrat pour assurer la ligne de trésorerie en tant que de besoin sur le budget principal, donc des organismes bancaires ont été consultés, 2 ont répondu, ils figurent dans le tableau de la note de synthèse : la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole.*

L'analyse des offres fait apparaître que c'est l'offre du Crédit Agricole la moins disante.

Souhaitez vous que Philippe Desilles fasse quelques précisions techniques ou c'est clair pour tout le monde ?

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

11. BP 2021 - Avance remboursable au Budget Annexe SPIC Energies renouvelables

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *Le SPIC énergie renouvelable est un budget autonome qui dispose d'un compte en banque également autonome. On a constaté que EDF n'avait pas acquitté des titres que nous avons émis en 2019. Il y a eu un changement de compteur et EDF refusé les factures que nous avons émises pour un montant de 13 000€. Voilà alors qu'ils ont payé 2018 et 2020.*

Sur ce budget, nous avons quelques petites dépenses de remboursement d'emprunt, ce genre de choses et nous sommes arrivés à un épuisement du compte 515 et donc dans l'incapacité d'honorer les dettes. Il est possible de faire une avance de trésorerie sur une période infra annuelle (moins de 12 mois), que le budget principal fasse une avance remboursable pour le budget annexe en question. Ça nécessite une délibération. Et dans cette délibération doit être indiquée la date de perception du remboursement dans l'autre sens.

Donc on espère que EDF va s'acquitter très rapidement de ses dettes. On est en train de faire le nécessaire pour ça, donc cette avance sera remboursée pour payer les sommes que l'on doit notamment à la banque et en tout état de cause doit être remboursée entre le avant le 13 septembre 2022 voilà.

Monsieur le Président : *C'est clair pour tout le monde ?*

Je propose donc de valider cette avance remboursable de 5 000 € du budget principal vers le budget annexe SPIC énergie renouvelable.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

12. Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - Répartition 2021

Monsieur le Président donne lecture de la note :

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal (communes + EPCI).

Ce mécanisme consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à d'autres moins favorisées. Le montant global du FPIC (prélèvements et reversements) est calculé par les services de l'État en fonction d'un indicateur nommé le Potentiel fiscal agrégé (PFIA). Ensuite, une redistribution des ressources de ce fonds est opérée en faveur des collectivités classées selon un indice synthétique tenant compte de leurs ressources, du revenu moyen de leurs habitants et de leur effort fiscal permettant de flécher les ressources du fonds vers les collectivités moins favorisées.

Cette répartition dite de droit commun est calculée par les services de l'État.

Dérogation possible selon deux règles :

- répartition à la majorité des 2/3 : dans un premier temps, la répartition entre l'EPCI et ses communes membres se fait librement mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30 % du montant de droit commun. Dans un second temps, la répartition entre les communes peut être établie en fonction de trois critères précisés par la loi, à savoir la population, l'écart entre le revenu par habitant et le revenu moyen, l'écart entre le potentiel fiscal ou financier et le potentiel fiscal ou financier moyen. De la même façon, ces modalités ne peuvent avoir pour effet de majorer ou de minorer de plus de 30 % l'attribution d'une commune par rapport au droit commun. La majorité des 2/3 du conseil est requise.
- répartition dérogatoire libre : les critères de répartition sont totalement libres et aucune règle n'est prescrite. Pour cela, il convient que le conseil délibère à l'unanimité dans un délai de deux mois à compter de la notification ou, bien à la majorité des 2/3 avec approbation des conseils municipaux dans un délai de deux mois suivant la délibération de l'EPCI. En raison d'écarts constatés par commune entre 2019 et 2020, le FPIC en 2020 a été réparti de manière libre afin que chaque commune ainsi que la CCVIA disposent au minimum du même montant de FPIC en 2020 qu'en 2019.

Monsieur le Président : *Les mêmes modalités sont appliquées depuis 2017.*

Le comparatif entre le FPIC dérogatoire 2020 effectivement versé et le FPIC de droit commun 2021 figurent dans le tableau qui suit et que vous avez eu avec la note de synthèse. Si on prend les chiffres, l'enveloppe globale augmente, de 46 637,00€ dont 28 097€ pour la Communauté de communes et 18 540,00€ pour la part communale, donc sur l'ensemble de nos 19 communes.

On constate à quelques exceptions près, une progression pour les communes de l'ex-Val d'Ille et une baisse pour les communes de l'ex-Pays d'Aubigné. L'explication réside dans la variation des potentiels financiers des communes à la suite à l'extension de périmètre (explication donnée déjà en 2018, 2019 et 2020)

De la même manière qu'en 2020, les simulations effectuées grâce à l'outil de la DGCL, qui tient compte des critères de la loi dans le cadre d'une répartition alternative du FPIC à la majorité des 2/3, ne permettent pas de gommer les écarts constatés de façon significative.

Rappelez vous, on ne doit pas modifier au-delà de 30%.

La volonté politique des années antérieures a été de gommer ces écarts, et d'aller vers une répartition dérogatoire libre avec les règles d'unanimité tel que je l'ai précisé auparavant.

Une proposition de répartition libre dérogatoire similaire à celle de 2020 pourrait être la suivante :

- Neutralisation des écarts pour les communes en reportant les sommes FPIC dérogatoire 2020 en 2021
- Montant de droit commun 2021 pour la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné
- Affectation du solde en fonction de la population pour les communes.

Les résultats de ce calcul, apparaissent dans les tableaux qui suivent.

MONTANT TOTAL	1023615 €
PART EPCI DROIT COMMUN	426433 €
COMMUNES	FPIC 2021 = 2020
ANDOUILLE-NEUVILLE	20307 €
AUBIGNE	13257 €
FEINS	20040 €
GAHARD	32410 €
GUIPEL	28641 €
LANGOUET	9925 €
MELESSE	74413 €
MEZIERE (LA)	56516 €
MONTREUIL LE GAST	29427 €
MONTREUIL SUR ILLE	41456 €
MOUAZE	25122 €
ST AUBIN D'AUBIGNE	61864 €
ST GERMAIN SUR ILLE	14351 €
ST GONDRAN	8295 €
ST MEDARD SUR ILLE	22563 €
ST SYMPHORIEN	11625 €
SENS DE BRETAGNE	54088 €
VIEUX VY SUR COUESNON	26484 €
VIGNOC	27858 €
TOTAL	578642 €
RESTE A AFFECTER	18540 €

Et cette proposition a été soumise, pour avis préalable, au bureau et en Conférence des maires.

Aucune commune n'y perd, le montant pour la Communauté de communes reste fixé au montant de droit commun.

La somme de 18 540 € reste à affecter. Il est proposé de la répartir pour les communes en fonction de la population.

Il a également été proposé en réunion de bureau et de Conférence des maires que l'ensemble du cadre financier de la Communauté de communes soit réexaminé « de font en comble » (je peux le dire comme ça, c'est l'expression qui a été formulée), de manière à ce qu'on puisse revoir globalement l'accord entre la Communauté de communes et les communes. Ceci avec l'engagement d'une mission d'experts pour nous permettre d'en débattre et de prendre des décisions qui s'imposeront pour pouvoir faire que l'application soit effective sur le budget 2022.

Mais revenons à la répartition FPIC 2021. Sur la base de la proposition que vous avez trouvé dans la note de synthèse et que j'ai rapidement résumé, avez-vous des questions ?

Madame Marianne BLACHE : Je me souviens très bien de ce que j'avais dit l'année dernière, et ce que vous m'aviez répondu. Je comprends que ce fonds de péréquation revient à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à d'autres moins favorisées. Et je trouve toujours que le critère de la population est un critère qui n'est pas juste.

En fait, ce critère de population, il ne correspond pas un critère qui permet une péréquation entre des communes plus favorisées, moins favorisées. Alors effectivement, ça porte sur des sommes qui sont négligeables, mais en fait c'est une question de principe et effectivement s'il y a des choses qui doivent être revues de fond en comble autour par exemple de ça, je pense qu'on devrait choisir des critères qui sont beaucoup plus justes en terme de péréquation entre les territoires et notamment en termes de revenu médian par habitant par exemple.

Monsieur le Président : C'est l'exercice qui va être mené, sur le dernier trimestre, pour l'année 2022 et suivantes . Ce qui est proposé dans la répartition de dérogatoire libre, c'est en effet comme l'année dernière, c'est la même remarque de prendre la population.

Madame Marianne BLACHE : C'est très bien si on y repense.

Monsieur le Président : On y repense car cette mission d'expertise et d'analyse a été retenue. Et donc la préparation du cahier des charges est en cours.

Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD : Je m'étonne, Monsieur le Président, que la même question soit posée que l'année dernière, moi je partage complètement l'avis de notre collègue.

Je reste persuadé que cette péréquation ne peut pas se baser à terme en terme de répartition uniquement par la population.

J'aimerais qu'on y voit effectivement le revenu médian comme un des indicateurs, le taux d'équipement, et peut être aussi le niveau de dépenses de la commune.

On sait qu'il y a des communes, j'en connais une au moins, qui ne dépense pas l'argent dont elle dispose, donc elle n'a peut être pas besoin d'en prendre un peu plus.

Sur ce sujet, on a évoqué l'année dernière cette question et un an après, vous nous dites « on va étudier » moi, j'entends qu'il y a eu questionnement à minima au sein de la la Conférence des maires et que vous avez obtenu un accord, probablement de tous et chacun, sur une base qui est « on fait comme ça cette année et puis on étudiera ça d'un peu plus près et l'année prochaine, je proposerai quelque chose de plus cohérent ».

Moi, je reste défavorable à cette formule et je vous demande Monsieur le Président, de mettre cette délibération de répartition du FPIC au vote mais à bulletin secret de telle façon que chacun puisse s'exprimer en sa libre conscience, merci.

Monsieur le Président : Nous sommes tenus par un calendrier et je l'ai également dit. Sinon c'est la répartition de droit commun qui s'applique et ceci s'il n'y a pas de décision au niveau communautaire dans les 2 mois qui suivent la notification.

Voilà, c'est la raison pour laquelle c'est proposé au vote du Conseil communautaire ce soir.

Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD : Moi, je voudrais juste avoir une assurance, Monsieur le Président, c'est que chacun des maires présents dans cette salle ou représentés puisse nous garantir qu'il a donné son accord à cette répartition. Si les maires ont effectivement chacun et individuellement, donné leur accord, j'apporterai, sans aucun état d'âme ma voix, mais je voudrais être sûr et certain qu'ils l'ont fait en libre conscience.

Et même si, comme l'a dit Marianne tout à l'heure, ces sommes sont peu importantes mais la symbolique est très forte. Donc c'est la raison pour laquelle je vous demande un vote à bulletin secret qui nous éclairera peut être sur la sincérité du vote des uns et des autres.

Monsieur Frédéric BOUGEOT : Je fais partie des maires qui n'étaient pas forcément pour cette répartition, on a discuté, on a débattu, on a obtenu justement qu'on puisse remettre à plat tout ça va évoluer donc.

Voilà, on a tous cette interrogation, on veut tous une autre répartition, tout le monde estime qu'il mériterait plus. J'en fais partie. Voilà, le débat a eu lieu sereinement. Et puis on a trouvé un terrain qui permet d'avancer sur le sujet. Donc moi, en tant que maire qui n'était pas forcément favorable pour cette répartition, j'estime qu'on a pu discuter, je partage les interrogations de chacun, on est dans l'instance où il y a du débat et tant mieux, et si on peut faire avancer les choses, tant mieux aussi.

Monsieur le Président : Il y a d'autres maires qui souhaitent s'exprimer ?

Monsieur Jacques RICHARD : A la dernière Conférence des maires, le choix était unanime de faire appel à un cabinet extérieur pour avoir une vision de l'évolution depuis 2017, qui était un petit peu des calculs qu'on ne maîtrisait plus au

fur et à mesure des années donc c'est pour ça qu'on a fait appel à ce cabinet pour une étude qui aura lieu au cours du dernier trimestre.

Monsieur Alain FOUGLÉ : Moi, je m'oppose à cette situation étant donné que c'est moi qui ai demandé que le reste affecté des 18 540€ soit réparti sur les 19 communes et non pas sur les 19 communes et la Communauté de communes, donc je ne peux être que pour cette répartition.

Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD : Une dernière question, si vous m'y autorisez, : le le cabinet qui va être mandaté sur ce calcul, on a une idée du coût de ce cabinet pour la prestation?

Monsieur le Président : : À ce jour, je n'ai pas idée du montant.

Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD : Monsieur le Président, vous avez une idée ! On parle de 3 000 € ou 4 000€ ?.

Monsieur le Président : Ce n'est pas 3 000 € ou 4 000,00€ ! Chacun ici le sait très bien que ce n'est pas cet ordre de grandeur,. C'est plutôt 15 000 ou 20 000 €.

Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD : Merci Monsieur le Président, donc 15 000€ ou 20 000€ qu'on va dépenser pour nous expliquer comment on devrait penser la répartition intelligente des sommes. Tout est dit.

Monsieur le Président : Non, le cabinet il ne sera pas mandaté pour ça. Il devra nous fournir les modalités de calcul, les règles de calcul. Monsieur Philippe DESILLES (DGA), le directeur général adjoint en charge de cette partie finances confirme que l'appel à un cabinet d'expert sur ces types de calculs est nécessaire. Nous n'avons pas, à la Communauté de communes, les compétences et les outils de calcul qui permettent de faire ces simulations.

Madame Isabelle JOUCAN : Pour appuyer un peu l'idée, c'est que on a vécu une phase de transition, on a rassemblé les deux Communautés de Communes, l'appel au cabinet c'est aussi une façon de prendre de la hauteur et d'avoir un accompagnement pour voir plus loin. Ça va nous aider à réfléchir, donc ça ne peut être que bénéfique en fait. Je partage l'avis des maires qui se sont exprimés avant, la répartition pour cette année on était unanimes et l'idée c'est bien de se faire accompagner pour réfléchir pour demain.

Monsieur Alain FOUGLÉ : Je voulais confirmer simplement que je suis d'accord avec Isabelle, je n'ai rien de plus à ajouter.

Madame Carole HAMON : Je ne veux pas rouvrir le débat, mais effectivement, je partage les interrogations qui ont été exprimées puisque, étant conseillère communautaire, sans avoir accès au bureau et aux conférences des maires, c'est la première fois qu'on voit ce sujet-là pour cette année. Effectivement, donc c'est important d'en débattre. Je retiens que c'est important d'être aidé pour l'avenir.

Monsieur le Président : Pas d'autres remarques ? Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD a exprimé le souhait que le vote puisse se faire à bulletin secret. Donc je vais soumettre au vote cette demande. Si 1/3 des membres s'expriment pour un vote à bulletin secret, le vote sera fait à bulletin secret. Qui est pour que ce vote se fasse à bulletin secret. 1 voix : Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD. Qui s'abstient ? Bien donc, le vote se fera à main levée. D'autres demandes de précisions ? Je propose au Conseil communautaire, de valider à l'unanimité cette répartition libre du FPIC 2021 qui apparaît dans le détail au tableau :

FPIC 2021 DEROGATOIRE	
CCVIA	426 433 €
COMMUNES	
ANDOUILLE-NEUVILLE	20 764 €
AUBIGNE	13 496 €
FEINS	20 541 €
GAHARD	33 160 €
GUIPEL	29 497 €
LANGOUET	10 222 €
MELESSE	77 822 €
MEZIERE (LA)	59 010 €
MONTREUIL LE GAST	30 407 €
MONTREUIL SUR ILLE	42 653 €
MOUAZE	25 952 €
ST AUBIN D'AUBIGNE	63 809 €
ST GERMAIN SUR ILLE	14 814 €
ST GONDRAN	8 573 €
ST MEDARD SUR ILLE	23 219 €
ST SYMPHORIEN	11 948 €
SENS DE BRETAGNE	55 371 €
VIEUX VY SUR COUESNON	27 092 €
VIGNOC	28 833 €
TOTAL	1 023 615 €

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

13. Santé au travail – Vœu de soutien à l'initiative du Centre de gestion 35

Monsieur le Président : *Vous avez pu prendre connaissance du vœu de soutien à l'initiative du centre de gestion d'Ille et vilaine qui est proposé aux à la validation du Conseil communautaire ce soir.*

Monsieur le Président donne lecture de la note :

Dès octobre 2021, a priori, le CDG 35 ne pourra plus réunir assez de médecins pour siéger dans les Commissions de Réforme qui statuent sur les dossiers médicaux des agents. Les conséquences humaines et financières seront importantes pour les personnes et les collectivités employeuses.

Beaucoup de Maires ont exprimé leur soutien aux initiatives du CDG 35 pour faire bouger les lignes afin d'apporter des solutions à court ou moyen terme. Certains ont même suggéré de rédiger un vœu pour le soutenir et le transmettre aux autorités compétentes.

Le CDG 35 propose d'adopter un vœu qui sollicite :

- une refonte du fonctionnement des instances médicales et des actions de sensibilisation des médecins généralistes et experts pour y participer.
- un renforcement du statut des infirmières en santé au travail, comme dans le secteur privé
- un allègement des conditions de recrutement des médecins de prévention

Ce vœu est transmis à l'Association des Maires d'Ille et Vilaine, à l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine, aux 333 maires et aux 18 Présidents d'intercommunalités, au Président de la Région, du département et du SDIS 35. Il est également adressé aux parlementaires pour donner suite aux débats sur ce sujet et encourager à des évolutions législatives rapides pour assurer la continuité des services.

Un exemplaire est aussi été envoyé aux instances nationales consultatives sur les questions en ressources humaines : la Fédération Nationale des CDG et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale tout particulièrement.

Le CDG 35 est conscient de l'importance des instances médicales, et notamment des Commissions de Réforme dont il assure le secrétariat depuis 15 ans sous l'autorité du Préfet, et de la médecine de prévention dont le service a été créé au début des années quatre-vingt en Ille et Vilaine.

Cette sollicitation marque donc la nécessité d'un mouvement d'envergure pour en assurer la continuité dans l'intérêt des agents et des collectivités. Il est donc proposé le vœu suivant :

Dans le cadre de ce vœu sur la santé au travail des agents territoriaux, Il est ainsi demandé :

Pour les instances médicales :

- un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme.
- une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme des 3 fonctions publiques
- une action de communication d'envergure menée par l'Etat auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales
- pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins

Pour la médecine de prévention :

- une adaptation du statut des infirmières de santé au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche,

comme dans le secteur privé.

- Permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconverter ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité.
- une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché
- rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail.

Monsieur le Président : *Quelqu'un souhaite t-il intervenir ?
Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

2 abstentions : Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD et Monsieur Christian DUMILIEU **Unanimité**

14. ZA La Montgervalaise 1 - DIA ZA 111p et ZA 112 p

Monsieur Pascal GORIAUX donne lecture de la note :

DIA envoyée par l'étude de Maître Gwenaëlle KOMAROFF BOULCH, notaire à la Chapelle des Fougeretz (35520), reçue en mairie de la Mézière le 09/07/2021 et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille - Aubigné le 16/07/2021.

Parcelles : ZA 111p et ZA 112 p issues de la division parcellaire des parcelles cadastrées ZA 111 et ZA 112 d'une superficie totale de 17 895 m².

Vendeur : SCI J.J.J représentée par M. José PRADEZ, domiciliée les Caverettes à la Mézière (35520)

Acquéreur : SCI Vivaldi domiciliée 32 rue du Docteur Léon à Pacé (35740)

Prix de vente : 1 400 000 + frais de commission de 60 000 TTC et € € les frais d'acte en supplément

Informations complémentaires : Cette transaction concerne un site situé ZA de la Montgervalaise 1 comprenant un hangar à usage de circuit de karting couvert (Royal Kart), façade nord partiellement ouverte, un atelier, un local loué à un restaurant (Braseiro) et un local loué à usage de salle de fitness (Cap Multisports) avec des places de stationnement. La SCI Vivaldi est gérée par Monsieur Philippe Coste qui est un investisseur dans l'immobilier d'entreprise.

Monsieur le Président : *Je propose donc au conseil communautaire de ne pas préempter ce bien. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité

15. ZA La Bourdonnais - DIA AM 69 et AM 70

Monsieur Pascal GORIAUX donne lecture de la note :

DIA envoyée par l'étude de Maître Céline MEVEL, notaire à Rennes (35000), reçue en mairie de la Mézière le 28/07/2021 et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné le 02/08/2021.

Parcelles : AM 69 d'une superficie de 6 971 m² et AM 70 d'une superficie de 5 783 m² soit une superficie totale de 12 754 m².

Vendeur : Entreprise SMURFIT KAPPA RENNES, domiciliée ZA la Bourdonnais à la Mézière (35520)

Acquéreur : SCI Le Vincin domiciliée 5 rue Mahomat, ZA du chêne Vert, Le Rheu (35650)

Prix de vente : 1 125 000 € + les frais d'acte en supplément pour l'acquéreur.

Informations complémentaires : L'ensemble immobilier est composé de deux bâtiments à usage d'entrepôt en structure métallique d'une surface de 7 250 m² et d'une extension couverte entre les deux bâtiments. L'extension accueille un rez de chaussée et un R+1 à usage de bureaux d'une surface de 335 m².

Monsieur le Président : *Je propose également au Conseil communautaire de ne pas préempter ce bien. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité.

16. ZA Confortland - DIA AC 60 et AC 62

Monsieur Pascal GORIAUX donne lecture de la note :

DIA envoyée par l'étude de Maître François Eric PAULET, notaire à Rennes (35000), reçue en mairie de Melesse le 19/07/2021 et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné le 30/07/2021.

Parcelles : AC 60 d'une superficie de 1 539 m² et AC 62 d'une superficie de 2 556 m² soit une superficie totale de 4 095 m² (ZA la Besneraie)

Vendeur : SCI Edge, domiciliée la Pécochère à Gévézé (35850)

Acquéreur : le nom n'est pas communiqué dans la DIA

Prix de vente : 600 000 € TTC dont 100 000 € de TVA+ frais de commission de 30 000 TTC € et les frais d'acte en supplément à la charge de l'acquéreur.

Informations complémentaires :

West promotion prévoit de réaliser des cellules d'activités commerciales et artisanales.

Monsieur le Président : *Je propose également au Conseil communautaire de ne pas présenter ce bien. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité

17. Melesse - ZA Confortland - DIA AD 56 et AD 75

Monsieur Pascal GORIAUX donne lecture de la note.

DIA envoyée par l'office notarial du Dôme à Nantes (44105), reçue en mairie de Melesse le 30/07/2021 et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné le 04/08/2021.

Parcelles : AD 56 d'une superficie de 5 392 m² et AD 75 d'une superficie de 341 m² soit une superficie totale de 5 733 m² (ZAConfortland)

Vendeur : SCI DOMOR 35, domiciliée 3 rue Marcel Schwob à Nantes (44100), représentée par Monsieur Philippe MORIN

Acquéreur : Entreprise Artmen Menuiserie domiciliée ZA Rolin à Québriac (35190)

Prix de vente : 1 150 000 +frais de commission de 72 000 TTC et les frais d'acte € € en supplément à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Président : *Merci Pascal. Je propose également au Conseil communautaire ne pas préempter ce bien. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

18. Melesse - ZA La Métairie - DIA AS 26/27/36/60/62 et AS 63

Monsieur Pascal GORIAUX donne lecture de la note :

DIA envoyée par l'étude de Maître Charles LACOURT, notaire à Combourg (35270), reçue en mairie de Melesse le 09/08/2021 et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné le 12/08/2021.

Parcelles : AS 26/27/36/60/62 et 63 d'une superficie totale de 4 528 m²

Vendeur : SCI Melesse Immobilier, domiciliée ZA la Métairie, espace Quartier à Melesse (35520)

Acquéreur : Laboratoire d'Analyses Médicales Alliance Anabio domicilié 77 bd Albert 1er à Rennes (35000)

Prix de vente : 1 477 500 € + 44 985,22 € de TVA

Donc zone de la métairie, alors là en fait, il s'agit du laboratoire d'analyses médicales Alliance anabio qui souhaite racheter le le bien qu'il occupe aujourd'hui à la SCI Meles immobilier pour un prix de vente de 1 477 500€+44 985,22€ de TVA.

Monsieur le Président : *Je propose également ne pas préempter ce bien. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité

19. ZA Beauséjour - Désaffectation et déclassement du domaine public d'un espace vert

Monsieur Pascal GORIAUX : *Il s'agit de l'entreprise Piveteau bois qui a acquis le lot 11B. Et lorsqu'ils ont réalisé les plans de leur projet, ils se sont rendu compte qu'ils avaient un problème quant à l'accès à cette parcelle qui posait des problèmes de giration des camions de livraison et également des clients professionnels.*

Eux aussi, ils nous ont demandé la possibilité d'acquérir une parcelle trapézoïdale, qui est en fait un espace vert, juste à l'entrée de leur parcelle, et qui leur permettrait de gérer ces girations et cette entrée dans la parcelle.

Donc, il s'agit d'une emprise de 220 m² qui n'a aucune contrainte de réseau en dessous, qui n'était pas utilisée. Et donc l'idée, c'est de désaffecter l'espace vert et une fois la désaffectation constatée du domaine public et bien approuver son classement dans le domaine privé communautaire pour pouvoir procéder au bornage.

Monsieur le Président : *Des demandes de précision ?*

Madame Marianne BLACHE : *Dans ces situations là, est-ce qu'on peut demander une compensation pour artificialisation des sols ? Obliger ou conseiller (je ne sais pas si on peut obliger) de végétaliser une parcelle de surface équivalente.*

Monsieur Pascal GORIAUX : *Alors je n'ai pas les plans de leur réalisation, mais il me semble qu'il y a des stationnements perméables sur leur parcelle. Ils les ont prévu. Après, est ce qu'il est possible de les obliger à créer de nouvelles surfaces ? Je ne le sais pas.*

Madame Marianne BLACHE : *Recréer une surface non imperméable, qui soit exactement de la même surface, en compensation.*

Monsieur Pascal GORIAUX : *Je ne saurais pas le dire.*

Monsieur le Président : *Je ne sais pas répondre non plus mais c'est une remarque qui est à noter et à travailler pour voir dans quelle mesure, on pourra le faire à l'avenir.*

Madame Marianne BLACHE : *Pour préciser, c'est une réflexion qu'on a au SCOT du Pays de Rennes aussi.*

Monsieur le Président : *Ce soir, il est proposé au conseil communautaire de prononcer la désaffectation du domaine public de cette emprise de 220 m² et d'approuver le déclassement du domaine public communautaire pour le faire entrer dans le domaine privé, et permettre ensuite de faire le bornage au moment de la cession.*

Monsieur Alain FOUGLÉ : *Je voudrais comprendre pourquoi on n'a pas besoin d'enquête publique, parce que effectivement ce genre d'argument qui pourrait apparaître dans une enquête publique, pourquoi on a pas d'enquête publique pour un déclassement du domaine public au domaine privé ?*

Monsieur Maxime KOHLER (DGS) : *C'est lié au fait qu'il n'y a pas d'usage public constaté. Comme il y a absence d'usage public et vu aussi je pense le périmètre, on n'est pas dans les seuils qui déclenchent l'enquête publique. Si il y avait un usage public là, ça mériterait une enquête publique, vu que il y aurait un usage public qui serait ensuite restreint.*

Monsieur Alain FOUGLÉ : *OK, parce que la demande de Marianne aurait pu rentrer dans le cadre de l'enquête publique.*

Monsieur le Président : *D'autres demandes de précisions ? Je soumetts donc au vote du conseil communautaire cette désaffectation du domaine public de 220 m² et d'approuver le déclassement du domaine public communautaire pour faire entrer dans le domaine privé communautaire cette parcelle et de permettre l'intervention d'un Géomètre expert pour le bornage de cette emprise.*

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

20. Renouveau de la Conférence Bretonne de la Biodiversité - Désignation des représentants

Monsieur le Président donne lecture de la note :

Le Comité régional de la biodiversité, intitulé « Conférence Bretonne de la Biodiversité » est une instance réunissant l'ensemble des acteurs impliqués, à un titre ou un autre, dans la préservation et la valorisation de la biodiversité (collectivités, associations naturalistes et d'éducation à l'environnement, scientifiques, acteurs socio-économiques, représentants des établissements publics de l'eau et des bassins versants...). Son objectif est de créer une dynamique collective pour imaginer des actions innovantes. Elle est indépendante de l'Agence Bretonne de la Biodiversité, disposant d'une représentation plus large.

Suite aux élections communales, intercommunales et départementales, la composition de cette instance doit être mise à jour et il est demandé à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de cette instance, la parité étant exigée.

Monsieur le Président : *Je vous propose, en accord avec les membres du bureau, de nommer Madame Sophie Le Dréan-Quenec'hdu en qualité de déléguée titulaire et Monsieur Frédéric Bougeot en qualité de délégué suppléant.*

Y'a-t-il d'autres candidats ?

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

21. Agence de Développement Touristique d'Ille-et-Vilaine - Convention de partenariat géocaching

Monsieur le Président : *C'est un point d'information. Si j'ai bien compris ce que Maxime m'a précisé tout à l'heure.*

Madame Ginette EON-MARCHIX : *Oui, effectivement c'est une maintenance sur le géocaching, donc on a 4 circuits actuellement sur le Val d'Aubigné. A Saint-Germain, il y a un petit souci de maintenance, le but bien sûr de ce géocaching, c'est de pouvoir le localiser plus tard aussi dans d'autres communes qui pourront apporter autre chose. La maintenance est gratuite donc il n'est pas nécessaire de délibérer.*

22. Autopartage - Conditions générales d'utilisation

Monsieur Lionel HENRY : *Il s'agit de finaliser notre relance du service auto partage, après le COVID et les adaptations nécessaires au bon fonctionnement. Il y avait un fort intérêt des communes pour ce service d'autopartage. La commission mobilités avait fait une proposition de communes pour recevoir le service à partir de septembre 2021. Cette proposition de la Commission avait été entérinée par le Bureau communautaire et les communes de Vignoc, Langouët et Sens de Bretagne avait donc été retenues. Aujourd'hui, il s'agit pour pouvoir mettre de façon effective le service en place, de valider les CGU que vous aviez en annexe. Alors on peut rappeler la mise en place du service avec un prestataire Mobility tech Green. Les conditions d'accès au service :*

Donc rapidement, le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire de plus de 3 ans en cours de validité. Nous avons validé les tarifs de location :

5€ pour une réservation de 30 Min à 6h et 2, 8€ de 6h30 à 12h de location avec un tarif solidaire appliqué pour les demandeurs d'emploi, les étudiants donc à moitié prix.

Ce choix de cette plage horaire était d'optimiser au maximum les possibilités de location du véhicule, qui peuvent se faire de 7h du matin jusqu'à 22h le soir, 7 jours sur 7.

Les pénalités proposées : détérioration subie par le véhicule imputables à l'utilisateur, c'est un montant forfaitaire de 200,00€. Une intervention pour stopper une location, récupérer un véhicule retrouvé, laissé hors station un montant forfaitaire de 150€ par voiture. Une pénalité, ça n'apparaît pas sur la note, mais c'était bien dans les CGU, une pénalité forfaitaire de 50€ pour des frais de nettoyage. On parle bien de nettoyage, pas de simple ménage, c'est quand il y a des débris laissés à l'intérieur, une pénalité forfaitaire pour une location supérieure à 12h de 40,00€, ça n'apparaît pas non plus dans la note mais ça a été vu avec le prestataire une pénalité de 2€ par heure de retard.

Voilà, le paiement des locations se fait uniquement par paiement bancaire ou via des intermédiaires financiers proposés par la plateforme autopartage. Donc sur Internet, je vous rappelle que les véhicules sont accessibles par des badges qui sont remis à l'utilisateur après inscription sur la plateforme, dans les mairies des 3 communes concernées.

Et la petite modification qui est apparue depuis le passage en bureau pour éviter de bloquer les locations, c'est de mettre en place un dépôt de garantie qui n'est plus de 200,00€ mais de 30€.

Monsieur le Président : *: Des demandes de précisions. ?*

Marine KECHID : *Juste une remarque, si vous visez les étudiants et qui doivent avoir un permis de plus de 3 ans du coup, ça, ça vise les vieux étudiants.*

Monsieur Lionel HENRY : *C'est par rapport à l'assurance.*

Madame Isabelle LAVASTRE : *Les 3 communes qui cette année bénéficient de l'autopartage, c'est Langouët, Sens-De-Bretagne, Vignoc. D'autres communes se sont manifestées, est ce qu'il pourrait y avoir un plan triennal de manière à ce qu'on se prépare.*

Monsieur Lionel HENRY : *La majorité des communes avait répondu favorablement, certaines avaient d'elles même proposer un échancier. Je me souviens de Montreuil-sur-ille qui ne souhaitaient pas accueillir pour 2021 mais plutôt dans un an. Effectivement, je pense qu'il faudra qu'on établisse un planning parce que la plupart des communes sont partantes pour la mise en place du service.*

Monsieur le Président : *: Donc oui pour un plan pluriannuel.*

Madame Ginette EON-MARCHIX : *Je suis quand même un petit peu surprise parce que l'autopartage, on le met en place depuis quelques années déjà, donc il y avait déjà une vice-présidence qui s'occupait de cela.*

Langouët en avait déjà bénéficié alors qu'il y a des communes qui n'en ont encore jamais bénéficié. Effectivement, ce plan permettra peut être d'apporter bon assez rapidement ce service à d'autres communes ? Langouët je crois est d'ailleurs déjà propriétaire d'une voiture autopartagée.

Monsieur Jean-Luc DUBOIS : *Non, nous sommes propriétaires de la voiture. C'est la particularité d'ailleurs dans la convention qui sera abordée au point suivant. Nous, on reste propriétaire de la voiture, on la met à disposition dans le service de la Communauté de communes et on rentre dans ce cadre-là.*

Le service était relativement utilisé de façon importante à 2/3 du temps dans le mois. Donc c'était logique de continuer et j'aurais eu un peu de mal à expliquer aux habitants que compte tenu du taux d'utilisation le service s'arrête d'où ma demande auprès de la Commission au mois d'avril.

Monsieur Lionel HENRY : *C'est vrai que nous on en a déjà parlé aussi bien en commission qu'en bureau communautaire et peut être même devant le Conseil communautaire. Sur les 3 véhicules, 2 sont la propriété de la Communauté de communes et le 3^e, le plus récent d'ailleurs, est la propriété de Langouët.*

Et effectivement, dans les échanges que nous avons eus avec le maire de Langouët pour un véhicule qui venait d'arriver dans le giron de la commune, ça paraissait un petit peu difficile de présenter aux habitants de Langouët le départ de la voiture, sachant que c'était un achat de la commune.

Madame Ginette EON-MARCHIX : D'accord, mais pour, puisque c'était un choix de la commune, pourquoi vous ne la gardez pas directement, y'a pas de de risque quand même ?

Monsieur Lionel HENRY : Alors, c'est justement l'objet de la convention suivante, le point 23 et de la prise de compétence mobilité par la Communauté de communes en lieu et place des communes.

Monsieur le Président : Bien. Je propose qu'on traite complètement le point 22 et on viendra à la remarque au point 23, c'est le point 22 sur les conditions générales d'utilisation . Y'a-t-il d'autres remarques ? Je propose donc conseil communautaire de valider les conditions générales d'utilisation du service d'autopartage. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

23. Autopartage - Convention de délégation de service communautaire autopartage à une commune

Monsieur Lionel HENRY : Donc vous le savez, la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné est AOM, autorité organisatrice de la mobilité, aux côtés de la Région, puisque c'est une compétence de la Région, depuis le 15 juin 2021, nous avons voté en Conseil communautaire. Les expérimentations d'autopartage sur le territoire se font dans le cadre communautaire, mais il vous est proposé d'apporter une délégation aux différentes communes qui accueilleront les véhicules. Un courrier avait été envoyé aux 3 communes sur les conditions de la mise en place des véhicules sur leur territoire. Pour appeler dans le cadre de la compétence : la Communauté de communes a en charge la définition des tarifs et des conditions générales d'utilisation, ce qui nous a permis d'uniformiser l'assurance et l'entretien des véhicules électriques, le déploiement d'un système autopartage. Uniformiser pour toutes les expérimentations ce qui n'était pas le cas auparavant. Maintenant, il y a une plateforme de réservation unique, un système connecté, un paiement à l'usage, une assistance pour les usagers, la mise en place d'une communication sur le service et l'animation locale. Dans le cadre de la gestion de ce service, il a été convenu que chaque commune où le service serait déployé, aura en charge l'animation du service avec une compensation financière de la Communauté de communes. Donc sur les rôles de chacun. La commune a en charge l'animation du service qui comprend les informations sur le fonctionnement du service autopartage auprès des usagers, la validation des inscriptions (qui se font sur internet mais les communes vérifieront les pièces justificatives demandées). Les communes assureront la distribution des badges aux utilisateurs leur permettant d'accéder au service autopartage et d'ouvrir le véhicule. La commune aura en charge le nettoyage du véhicule une fois tous les 2 mois, charges aux usagers réguliers de veiller à ce que le véhicule soit propre. La gestion du suivi du service et des éventuels dysfonctionnements, problèmes de charge de la batterie ou dégradations du véhicule constaté par un usager avant une réservation (il n'y a pas d'état des lieux généralisé avant prise du véhicule, c'est l'utilisateur qui veut prendre le véhicule qui, s'il constate un dysfonctionnement ou une dégradation, le signale à la commune). La Communauté de communes s'engage à mettre à la disposition de la commune un véhicule assuré et en bon état de fonctionnement et de propreté, de fournir les supports de communication aux communes, de mettre en place un système autopartage, connecter avec paiement effectué directement sur la plateforme dédiée. Donc, les communes n'ont pas d'argent à gérer. Elle doit donner l'ensemble des informations nécessaires aux communes pour l'animation du service d'auto partage, c'est la Communauté de communes qui prend en charge le temps d'animation locale nécessaire pour le service autopartage qu'on a estimé un un équivalent 0,1ETP. Voilà pour la Convention qui serait réalisée entre la Communauté de communes et chacune des communes.

Monsieur le Président : Des questions ?

Monsieur Patrice DUMAS : La question que je me pose, moi, c'est l'après, qu'est ce qui se passe dans un an ? Le problème sera exactement le même, la voiture, elle, appartient à la commune de Langouët. La gestion, c'est la Communauté de communes. Est ce qu'on envisage de racheter la la voiture à la commune de Langouët ?

Monsieur Lionel HENRY : Eh bien, il faudra qu'on ait un arbitrage sur ce point, est-ce qu'il y a la mise en place d'une CLECT sur le rachat du véhicule ?

Monsieur le Président : Aujourd'hui, ce n'est pas statué, la question ne s'est pas posée, donc la question se pose, voilà.

Monsieur Jean-Luc DUBOIS : Je rajouterai, que compte tenu que nous sommes propriétaire de la voiture, on a pris en charge l'assurance, c'est la particularité quasiment obligatoire du dossier pour Langouët.

Monsieur Lionel HENRY : *Il y avait aussi une forme de courtoisie. Le maire de Langouët l'a dit tout à l'heure, il y a vraiment une adhésion locale assez forte. Les habitants de Langouët ont eu un service d'auto partage apporté par la commune. On ne voulait pas en tout cas dans un premier temps, que le passage dans le giron communautaire s'apparente pour les habitants de cette commune, à un service, un service qui disparaît.*

Madame Isabelle JOUCAN : *A Guipel, on a eu l'expérimentation, il y avait une belle adhésion d'un certain nombre d'usagers à Guipel et je pensais que ça aurait peut être permis de voir émerger un groupe de citoyens qui auraient pu proposer de mettre en place un véhicule entre eux et l'idée c'est bien que la Communauté de Communes impulse le truc et que derrière on puisse voir des choses émergées.*

Monsieur le Président : *C'est bien ça l'objet de ces expérimentations, que l'on s'attache à faire tourner sur les communes à cet objectif de permettre à chacun de pouvoir toucher du doigt ce que c'est que l'autopartage et que on peut utiliser quand on en a besoin la voiture comme service, et non pas comme propriété.*

Et puis de faire émerger sur nos communes, des groupes d'habitants très motivés et qui s'implique totalement dans le fonctionnement entre eux d'une voiture, de 2 voitures, de 3 voitures en autopartage et puis peut être d'intéresser au final, un prestataire, un intervenant extérieur qui pourrait aussi alors peut être sur les plus grosses communes, venir également proposer le service aux habitants des communes.

Monsieur Yannick LARIVIERE-GILLET : *Je pense qu'il y a aussi beaucoup de gens qui malheureusement aussi ont été déçus par rapport au véhicule que l'on mettait à disposition. Pour avoir eu le véhicule autopartage dans la commune, malheureusement, les gens étaient un peu frileux parce que le problème des électriques, c'est l'autonomie et franchement c'est ce qui pêche un petit peu et c'est dommage parce que la démarche pourrait être plus aboutie.*

Monsieur Lionel HENRY : *Ouais, alors c'est vrai que pour avoir échangé avec nos agents sur la question, je crois que la la moyenne de trajet sur une location quotidienne, c'est 40 km, donc nos véhicules le font sans aucun problème. Après, et c'était tout l'intérêt de relancer le service autopartage, ce qui pose des problèmes, c'était la connectique qui n'était pas la même d'une commune, sur l'autre. Là au moins on a un fonctionnement uniforme. Et puis aussi, et ça a été tout l'enjeu du travail qui a été fait sur la campagne de communication sur les mobilités, c'est de relancer la communication parce que effectivement, on l'a vu sur St Gondran, les gens se demandaient si le véhicule n'était pas un prêt de la Communauté de communes au service de la commune et non pas des habitants. Il est important de communiquer et c'est vrai que le courrier qui a été envoyé par le service mobilité aux communes, pour accéder au service, c'est d'insister sur l'idée qu'il faut qu'il y ait une implication locale. Il faut vraiment quand même une émulation locale d'où l'intérêt de la convention. D'ailleurs, avec une animation locale assurée par du personnel communal ces questions d'autonomie, n'ont pas empêché certains utilisateurs de faire des trajets aller-retour jusqu'à Paris.*

Propos exprimés sans micro, donc inaudibles.

Monsieur Lionel HENRY : *On ne l'a pas mis dans la convention, parce que ce sera un arbitrage au bureau. Si un véhicule est très très peu utilisé sur une commune, on attendra peut être pas un an vu la liste de communes qui attendent, mais là ce sera un arbitrage, on ne l'a pas mis dans la convention.*

Monsieur le Président : *D'autres remarques ? Les échanges que nous avons montrent bien tout l'intérêt que les uns et les autres portent à cette expérimentation d'autopartage pour pouvoir aller plus loin. C'est une action élémentaire, qui contribue à la réalisation du plan climat Air Énergie territorial.*

Madame Marianne BLACHE : *Est ce que c'est réservé aux particuliers ou alors par exemple des associations ou des entreprises peuvent l'utiliser ?*

Monsieur Lionel HENRY : *On ne l'a pas précisé, je pense que ça peut être utilisé par des associations.*

Monsieur le Président : *La cible numéro un, c'est les particuliers, c'est clair, mais rien n'empêche qu'un membre d'association au titre de l'association l'emprunte. Il n'y a que la question de l'assurance qui peut se poser et toute association qui fonctionne normalement a des assurances. Entreprises ? Non ? C'est vraiment la cible « particulier » qui peut être étendue aux associations.*

Monsieur Lionel HENRY : *Expérience intéressante sur Langouët, des habitants ont utilisé le véhicule électrique pour faire du covoiturage à plusieurs. Donc il y a une personne qui réserve mais en fait n'utilise pas la voiture en solo. C'est aussi un peu le but de la démarche, il n'y a plus le problème de « on prend la voiture de qui ». Il y a des expériences comme ça qui sont assez intéressantes et j'ai vu aussi un habitant de Langouët qui rentraient de Cancale avec le véhicule.*

Monsieur le Président : *Donc c'est de l'autopartage pour du covoiturage. En effet, sur Langouët c'est organisé.*

Monsieur Jean-Luc DUBOIS : *Mais on a 300 km d'autonomie, alors ça donne un peu plus de marge et une borne de recharge rapide, c'est aussi un facteur important.*

Monsieur Pascal GORIAUX : *Ça a été fait également à La Mézière où le véhicule a souvent servi pour emmener des gens ou aux Restos du cœur ou à l'épicerie solidaire. Et pour le coup le service était vraiment apprécié.*

Monsieur le Président : *Bien tout ceci enrichit le panel des expériences qui sont menées.*

Pas d'autres questions ? Alors déborde un peu, mais c'est important de déborder pour bien comprendre comment ça fonctionne et comment on peut encore améliorer le fonctionnement et en tirer les bilans et pouvoir aller plus loin et faire aller plus loin.

Je vous demande de valider cette convention de délégation de gestion de service Autopartage et de m'autoriser à signer la convention avec chaque commune où le service sera déployé. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

24. AEP - Extension d'adhésion à CEBR au 01/01/2022

Monsieur le Président donne lecture de la note :

Par délibération n°2019-032 en date du 12 février 2019, le conseil communautaire du Val d'Ille-Aubigné validait la prise de compétence « Eau potable » avec pour souhait que l'intégralité de l'exercice de cette compétence (distribution et production) soit exercée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR).

Depuis le 27 février 2021, la Communauté de Communes adhère ainsi à la CEBR, pour 16 communes de son territoire sur 19. Par délibération en date du 13 juillet 2021, la CCVIA a sollicité son retrait du Syndicat des Eaux de la Vallée du Couesnon (SEVC) à effet du 31 décembre 2021. Considérant l'état d'avancement des discussions entre les collectivités concernées par ce retrait, le syndicat devrait l'approuver, ainsi que le protocole en définissant les modalités, lors de son comité syndical du 16 septembre 2021.

Sous réserve de l'aboutissement de cette procédure de retrait dans le délai imparti, il sera possible pour la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné d'adhérer pour l'ensemble de son territoire à effet du 1er janvier 2022, soit une extension de périmètre aux communes de Gahard, Sens de Bretagne et Vieux Vy sur Couesnon.

La CEBR ayant d'ores et déjà donné un accord de principe, cette extension devrait être approuvée lors du comité syndical de la CEBR du 28 septembre prochain avec la modification statutaire correspondante (soumise par la suite à l'approbation à ses membres).

Monsieur le Président : *Je propose donc de solliciter par vote du Conseil communautaire de ce soir l'extension de périmètre de la CEBR pour les 3 communes supplémentaires : Gahard, Sens de Bretagne et Vieux-Vy-Sur-Couesnon à compter du 1er janvier 2022.*

C'est le dernier épisode, si je puis dire, d'une procédure engagée depuis février 2019.

Avez-vous des demandes de précisions ?

J'invite le conseil communautaire à valider cette demande d'extension de périmètre à la collectivité eau du bassin rennais pour prendre en compte Gahard, Sens de Bretagne et Vieux-Vy-Sur-Couesnon à compter du 1er janvier 2022.

Qui ne prend pas part au vote ? Monsieur MARVAUD.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD ne participe pas au vote.

25. Bar de Saint-Germain-sur-ille - Exploitation du commerce en location-gérance

Monsieur Noël BOURNONVILLE donne lecture de la note :

La Communauté de communes a racheté le fonds de commerce bar-restauration du commerce de Saint-Germain-sur-Ille le 20 avril 2016.

Par décision du bureau communautaire du 13 juin 2021, faisant suite aux auditions des candidats le 3 juin 2021, la candidature de Madame Roux et Monsieur Eeckhout a été retenue.

Il avait été convenu la signature d'un bail commercial et la location de la Licence IV.

Cependant, le service des Douanes a informé la Communauté de communes le 27 juillet 2021 de l'impossibilité de séparer le fonds de commerce (dont fait partie la Licence IV) et l'autorisation d'exploitation tabac délivrée pour le Bar-restaurant de Saint-Germain-sur-Ille.

En effet, le commerce est actuellement classé en fermeture provisoire au niveau du service des Douanes, et non en fermeture définitive. Une fermeture définitive signifierait que l'exploitation du tabac est définitivement stoppée.

La signature de l'acte locatif initialement prévue le 12 août, a été reporté en raison de la modification du système d'exploitation de ce commerce, liée à la gérance de tabacs. En effet, celle-ci est indissociable du fonds de commerce actuel et non transférable sur un nouveau fonds de commerce.

Partant de ce postulat, il est proposé de revenir sur l'ancien système d'exploitation, à savoir une location gérance. Les preneurs ont accepté la solution proposée et souhaitent exploiter le bar-restaurant dès fin septembre. Il n'est pas envisagé, à horizon de 12 mois, l'embauche de salarié, en dehors d'extra, sur quelques heures, pour des temps forts. La formation tabac des preneurs a eu lieu du 23 au 25 août.

Il est par conséquent proposé l'exploitation du fonds de commerce bar-restauration via une location-gérance de 12 mois renouvelable. Le dit fonds de commerce se compose des éléments suivants :

- la clientèle, l'enseigne, le nom commercial et l'achalandage y attachés ;
- le droit à la jouissance des lieux où est exploité le fonds pour toute la durée du contrat, selon les modalités ci-après définies ;
- le matériel, le mobilier commercial et l'outillage servant à l'exploitation, dont un inventaire descriptif et estimatif sera annexé à l'acte ;
- la licence de boissons de quatrième catégorie ;

La redevance mensuelle est fixée à 500 hors taxes et € hors charges par mois,.

Le dépôt de garantie est fixé à 2 mois, payable à terme échu, soit un montant global de 1 000 hors € taxes.

Monsieur le Président : *Des demandes des précisions sur la validation de ce bail proprement dit ?*

Je soumetts donc au Conseil communautaire, de valider l'exploitation du Fonds de commerce bar restaurant Saint-Germain via une location-gérance au profit de Madame Roux et Monsieur Eeckhout, valider le montant de la redevance à 500€ hors taxes hors charge par mois, avec le dépôt de garantie qui a été précisé de 2 mois et demi, m'autoriser à signer l'acte de location-gérance ou tout autres documents sur relatifs à ce dossier.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

Monsieur le Président : *Noël, maintenant que l'on a voté, je vais me faire leur porte-parole. Ils vous invitent tous, donc jeudi 16 donc jeudi prochain pour l'inauguration de leur commerce. Donc si vous avez un petit moment, ça serait bien de passer pour les soutenir et leur souhaiter bonne chance.*

À suivre. Vous avez pu vous prendre connaissance des décisions que j'ai pu prendre en vertu des délégations reçues du Conseil communautaire dans les différents domaines.

Ainsi que le rappel des délibérations du Bureau communautaire du 23 juillet.

Madame Marianne BLACHE : *J'ai une question par rapport aux subventions que l'on attribue pour la mobilité, on avait voté 200€ il y en a un qui a 100,00€. Pourquoi ?*

Madame Isabelle LAVASTRE : *On a pris la délibération après. Cette personne a acheté le vélo avant la délibération.*

Monsieur le Président : *Je voudrais revenir en fin de conseil sur le fait qu'Emmanuel ELORE a fait le choix de ne pas poursuivre son mandat de maire. Bon nombre d'entre vous l'ont peut être appris par Ouest-France aujourd'hui.*

Nous, maires, nous l'avons appris en direct par lui-même lors de la Conférence des maires de la semaine dernière.

Il l'avait déjà reçu à l'époque, il était assuré d'avoir l'accord du préfet.

C'est un choix qu'il a fait, il nous a réexpliqué. Et c'est un choix qu'il avait prévu, s'étant même interrogé sur le fait s'il se représentait ou pas aux élections de mars 2020. Donc pour moi personnellement c'est pas vraiment une surprise. Ensuite c'est lui qui est libre de son temps et il a fait le choix de le faire maintenant, estimant que son équipe municipale a pris ses marques, je reprend à peu près les termes qu'il a utilisés. Et de rester conseiller municipal pour pouvoir continuer à les conseiller tel qu'il nous l'a dit et tel quel, ça a été repris.

À cette occasion, ça a été pour moi et puis pour chacun des maires qui étaient présents de lui exprimer tous nos remerciements. Pour son engagement au service de sa commune bien sûr, mais aussi au service de nos communautés de communes. Je dis « nos communautés de communes » en associant Alain et et l'ensemble des élus de l'ex pays d'Aubigné.

Et puis le remercier, ce que j'ai, sur quoi j'ai insisté, c'est de sa contribution, comme tous les maires, qui étaient maires sous le précédent mandat et qui ont contribué à faire en sorte que notre regroupement se passe dans des bonnes conditions, soit bien compris, et qu'il y ait une écoute et une bienveillance réciproque de part et d'autre, pour que la Communauté de communes Val-Aubigné que nous constituons depuis le 1 janvier 2017, fonctionne et ait des projets et développe des projets et soit à l'écoute de l'ensemble des habitants du territoire, donc des remerciements appuyés, mes collègues maires peuvent en témoigner auprès d'Emmanuel pour son engagement pour ses capacités d'écoute. Pour aussi, sans doute des restes professionnels, cette capacité de prendre du recul et d'aider à prendre du recul aussi sur un certain nombre de choses et pour tout cela, des remerciements chaleureux à Emmanuel que nous aurons peut être l'occasion de recroiser, comme il reste conseiller municipal, lors d'événements organisés par la Communauté de

communes ou par les communes sur le territoire. Je ne connais vraiment Emmanuel que depuis le 1er janvier 2017. On avait commencé à travailler ensemble en 2016 donc je le connais vraiment que depuis que nous avons commencé à travailler ensemble, ex Pays d'Aubigné et ex Val d'Ille, donc depuis 2016. Et puis il se trouve en effet que, au fil des mois, des années, même si elles sont pas si longues avec Emmanuel, nous avons, nous nous comprenions quasiment à demi mots, parfois même sans forcément faire de grands discours, sans faire de discours du tout même sur les questions que nous avons à traiter et les choix à faire.

Donc, même s'il n'est pas là ce soir, au nom de l'ensemble du Conseil communautaire, si vous le permettez, je lui renouvelle nos remerciements pour son engagement au service de sa commune mais et aussi de notre communauté de communes pour tout ce qu'il a apporté au développement et à notre fonctionnement et au bien-vivre ensemble de l'ensemble des habitants de notre communauté de communes.

Même s'il n'est pas là, je vous propose de l'applaudir.

Merci à vous toutes et vous tous. Je lève la séance et vous souhaite une bonne fin de soirée.

Fin 21h38